

# CONSEIL MUNICIPAL

## DU 12 JUIN 2013

### 1. Aménagement et opérations foncières

- **Participation pour voies et réseaux (PVR)** : elle est exigible pour tout propriétaire de parcelle ou fractions de parcelles situées dans une bande de 80 m de part et d'autre de la voie publique. Elle peut être étendue à une bande de 100 m. Dans le cadre d'enfouissement des réseaux de télécommunication de la route de Poitiers, 12 parcelles sont concernées pour une superficie de 25 877 m<sup>2</sup>. Le coût des travaux s'élève à 6 896 €. Le conseil vote la participation de 0,25 € / m<sup>2</sup>. Une somme de 426,75 € restera à la charge de la commune.
- **Création d'un réseau d'assainissement route de Vouillé** : le réseau se fera en deux tranches. Le coût prévisionnel, établi par les services du SIVEER s'élève à 292 750 € dont :
  - Tranche 1 : 170 000 €
  - Tranche 2 : 85 000 €
  - Étude géotechnique : 5 000 €
  - Raccordement au poste de refoulement : 20 000 €
  - Maîtrise d'œuvre : 12 750 €

Pour la réalisation de la 1<sup>ère</sup> tranche, un auto- financement de 86 743 € est prévu.

Le conseil sollicite une aide financière, à hauteur de 20 000€ auprès du Sénateur Jean-Pierre Raffarin.

- **Aménagement de la rue du plat d'Étain** : l'aménagement décidé par délibération du 21 février 2013 se fera en deux tranches. Le montant des travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche s'élève à 47 000 € et celui de la seconde est de 79 500 €. Pour cette dernière la mairie va solliciter une demande 'aide de 20 000 € auprès du député Alain Claeys à prendre sur son enveloppe parlementaire.
- **Demande d'acquisition de la parcelle AC 81** : un riverain de la route de Chausseroy désire acquérir une parcelle avec un four à pain, achetée antérieurement par la commune. Par délibération le conseil ne souhaite pas se dessaisir de cette parcelle.

### 2. Enfance Jeunesse

Chaque année le conseil révisé le prix des cantines à appliquer à la rentrée scolaire. Le Conseil adopte les tarifs suivants :

- 3,05 € pour les enfants
- 5,60 € pour les adultes
- 4,40 € pour les adultes subventionnés

### 3. Personnel communal

Les modalités de calcul du régime indemnitaire ont été modifiées. Le Conseil doit statuer sur les nouvelles propositions qui adoptées à l'unanimité.

### 4. Informations diverses

Madame le Maire fait part au conseil de la participation d'un collégien de Cissé au concours national de la résistance et de la déportation. Yan Jarnot a obtenu le 2<sup>ème</sup> prix départemental catégorie collègue et il est sélectionné pour concourir au niveau national. Le Conseil félicite ce jeune.

Un point est fait sur :

- L'avancement des travaux de la route de Poitiers
- L'avancement de la révision du POS en PLU
- L'organisation de la fête communale
- La réception de 10 délégations européenne du 24 au 27 octobre
- La mise en application des nouveaux rythmes scolaires avec des ajustements à prévoir avec le personnel

Madame le maire informe les conseillers sur diverses manifestations :

- Inauguration de l'église de Vendevre
- Inauguration du siège du Syndicat des boulangers.
- Rencontre avec le Président du SIMER pour étudier la possibilité du retrait de la commune de ce syndicat.